



AVIS DE COURSE

Régate Départementale Critérium MiniJi
Samedi 25 Avril 2026
Espace de Loisirs Lac des Varennes 72340 Marçon
Ecole de voile de Marçon
Grade 5C

Préambule

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités.

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1 – Vérifiez : inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où les plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc ...). Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon ciré. Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques.

2 – Nettoyez : nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3 – Séchez : le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'U.S.A.F., du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

1 REGLES

La compétition est régie par

- 1.1** - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV) 2025/2028*
- 1.2** - les règlements fédéraux et départementaux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1** Les IC seront publiées selon la prescription fédérale.

3 COMMUNICATION

- 3.1** [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous les concurrents de nationalité ou arborant la nationalité russes ou biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité russe ou biélorusse.

- 4.1** La compétition est ouverte à tous les bateaux de la classe MINI JI.

4.2.1 Documents exigibles à l'inscription :

- a) Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention « compétition » ou « pratiquant ».
Pour chaque concurrent mineur, être en possession :
 - d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide
ou
 - d'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
- b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 2 millions d'euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- c) Une autorisation parentale pour tout concurrent mineur

4.2.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

- 4.3** Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription en ligne : [formulaire](#). Ou en remplissant le formulaire sur le site : www.cvmarcon.fr
Date clôture des inscriptions : **mercredi 22 avril 2026**

5 DROITS A PAYER : sans objet

6 PUBLICITE : sans objet

7 PROGRAMME

7.1 Confirmation d'inscription : Samedi 25 avril 2026 de 11h à 14h

7.2 Jour de course:

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classes
Samedi 25 avril 2026	14h30	MiniJi

7.3 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h30.

8 LIEU

L'emplacement de la zone de courses est la totalité du Lac

9 LES PARCOURS

Les parcours seront de types : triangle, banane ou autres parcours construits adaptés au plan d'eau.

10 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

11 CLASSEMENT

11.1 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

11.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 3 à 6 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

11.3 Le système de classement est le suivant : Système de Points a minima de l'annexe A.
Le classement de chaque course sera effectué en temps réel.

12 PROTECTION DES DONNÉES

12.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : en participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

12.2 **Utilisation des données personnelles et des participants** : en participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestations techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège Social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

13 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manoeuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

14 PRIX

Les résultats seront prononcés à l'issue de la régate.

15 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter le club au 06.31.26.34.32 ou par Courriel à centrenautique@cvmarcon.fr